

MAIRIE DE LE RETAIL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU JEUDI 5 SEPTEMBRE 2024**

Réunis sous la présidence de Monsieur Sébastien BERGUER, 2ème adjoint, à la Mairie.

Présents : Mesdames Henriette BEAUDET, Carine BERNARD, Claudette CHARRIER
Messieurs Sébastien BERGUER, Damien DAVIGNON, Rémy NEAU, Arnaud POIRAUT

Excusés/Pouvoirs : Marie-Noëlle BEAUDET pouvoir à Henriette BEAUDET, Véronique GILBERT pouvoir à Sébastien BERGUER, Jean-Pascal GUIOT pouvoir à Carine BERNARD

Absent : Charles BARRIBAUD

Date de la convocation : 30 août 2024

Ordre du jour :

- **CCPG - Rapport d'activités 2023**
- **CCPG - service commun maintenance informatique – avenant n°2**
- **SMC - rapport annuel 2003**
- **Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) – Fonds de Solidarité Logement (FSL)**
- **Finances : devis table à langer + matelas**
- **Questions diverses**

Monsieur Sébastien BERGUER a ouvert la séance à 20h30 et propose comme secrétaire de séance Carine BERNARD. Ce dernier demande à l'assemblée de mettre à l'ordre du jour, l'objet suivant :

- **Finances : devis débroussailleuse Pro**

Requête acceptée.

Approbation Procès-Verbal :

Monsieur Sébastien BERGUER demande si le procès-verbal de la séance 26 juin 2024 soulève des observations. Aucune objection n'étant émise, il propose de passer à son adoption.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

• CCPG : RAPPORT D'ACTIVITES 2023

Délibération : 037-05-09-2024

Lors de l'envoi de la convocation, les membres du Conseil Municipal ont été destinataires du rapport d'activités 2023 de la CCPG (Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine).

Vu l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **A PRIS** acte du rapport d'activités de l'année 2023 de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine
- **PREND** acte de la transmission du rapport par le Président au Maire de chaque commune, membre de la Communauté de Communes

Voix : 10 « Pour »

• CCPG : SERVICE COMMUN MAINTENANCE INFORMATIQUE – AVENANT N°2

Délibération : 038-05-09-2024

Rapport de présentation est donné :

Depuis 2016, le service commun « Direction du Système d'Information » s'est structuré autour de 3 conventions qui régissent les missions du service informatique auprès des différentes entités adhérentes.

La convention « Maintenance » arrive à échéance au 1er septembre 2024.

La Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine propose un avenant n°2 à la convention du service commun « Maintenance informatique de la Direction du Système d'Information » afin prolonger d'un an le service.

Prolongation qui servira à :

- Initier un ou des groupes de travail sur la réflexion du futur service commun informatique.
- Réaliser un bilan 2020/2024
- Initier un audit des besoins sur l'ensemble des communes et entités du territoire CCPG
- Proposer le futur service commun

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CCPG171-2016 du 30 juin 2016 approuvant la création du service commun « maintenance informatique de la Direction du Système d'Information » à compter du 1^{er} septembre 2016,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CCPG152-2017 du 29 juin 2017 approuvant l'adhésion du Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine au service commun « maintenance informatique de la Direction du Système d'Information » à compter du 1^{er} septembre 2017,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CCPG256-2020 du 17 décembre 2020 approuvant le renouvellement du service commun « maintenance informatique de la Direction du Système d'Information » à compter du 1^{er} septembre 2020,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CCPG105-20122 du 19 mai 2022 approuvant l'avenant n°1 pour l'intégration des communes de Les Forges et de Vausseroux à la convention de service commun « maintenance informatique de la Direction du Système d'Information » à compter du 1^{er} septembre 2023,

VU l'avis favorable de la commission « Innovation numérique » de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine en date du 23 avril 2024

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine propose un avenant n°2 à la convention initiale du service commun « Maintenance informatique de la Direction du Système d'Information » afin prolonger le service d'un an,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 pour le renouvellement du service commun « Maintenance informatique de la Direction du Système d'Information » pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025

Voix : 10 « Pour »

• SMC : RAPPORT ANNUEL 2003

Délibération : 039-05-09-2024

Lors de l'envoi de la convocation, les membres du Conseil Municipal ont été destinataires du rapport annuel, année 2023, du SMC (Syndicat Mixte à la Carte).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **A PRIS** acte du rapport annuel 2023 du Syndicat Mixte à la Carte

Voix : 10 « Pour »

• FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ) – FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)

Délibération : 040-05-09-2024

▪ Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) : fonds partenarial destiné à soutenir les jeunes deux-sévriens âgés de 16 à 25 ans qui rencontrent des difficultés financières

▪ Fonds de Solidarité Logement (FSL) : outil de cohésion sociale mis au service des habitants du départements qui rencontrent des difficultés de charges liées au logement, énergie, eau, téléphonie...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le versement de la somme de 50€, pour chaque fonds, soit la somme de 100€, pour l'année 2024

Voix : 10 « Pour »

• **FINANCES : DEVIS TABLE A LANGER + MATELAS**

Délibération : 041-05-09-2024

La parole est donnée à Monsieur Sébastien Berguer qui avait fait la demande que la salle du Logis soit équipée de ce matériel. Après étude des devis et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de Papouille SAS de Fleurine pour un montant de 121.05€HT soit 145.26€TTC

Voix : 10 « Pour »

• **FINANCES : DEVIS DEBROUSSAILLEUSE PRO**

Délibération : 042-05-09-2024

Le matériel actuel n'est pas adapté pour les travaux à effectuer. L'établissement SGR de Parthenay a fait parvenir un devis pour une débroussailleuse Pro d'un montant de 716.67€HT soit 860€TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de SGR de Parthenay pour un montant de 860€TTC

Voix : 10 « Pour »

QUESTIONS DIVERSES :

Site du Logis de la Forêt : les locations se succèdent et quelques remarques ont été formulées :

- chaleur dans le hall de l'hébergement qui n'est pas équipé de rideaux : des devis vont être demandés auprès de prestataires
- cour du Logis, de par son revêtement, amène beaucoup de poussière dans les salles (difficile d'avoir un lieu propre avant les cérémonies, beaucoup de traces sur le sol) : après discussion il est décidé de réfléchir à ce désagrément rencontré par les utilisateurs et comment y pallier.

Habitation 27 route des Eaux : les administrés, en résidence secondaire, ont fait parvenir un courrier en mairie. Ce dernier relate l'état déplorable de la mare et les nuisances que cela occasionnent (rats, tunnels creusés par les ragondins, ronces, végétation envahissante, odeur nauséabonde, vermines en tout genre...). Ils sont très inquiets pour la structure de leur terrain, déplorent un tel visuel lorsqu'ils résident sur la commune et malgré l'entretien effectué lors de leur présence les ronces et mauvaises herbes sont ingérables. Ce courrier a été envoyé à l'office notarial qui est en charge du dossier de la mare, route des Eaux. En attente de réponse.

Communauté de Communes Parthenay-Gâtine : cette dernière organise des « portes ouvertes » des services communautaires à destination des élus municipaux. Un certains nombres de services-bâtiments ont été identifiés afin de répondre au mieux aux attentes des élus. Les élus qui sont intéressés par cette initiative doivent se manifester au plus tard pour le mardi 10 septembre.

Boîtes à livres : Sébastien Berguer fait part à l'assemblée qu'une administrée lui a suggéré la mise en place d'une boîte à livres. Un bon de commande a été signé en 2022 auprès de l'Atelier Mode d'Emploi du Tallud pour ce produit. Une relance va être faite.

Partie herbée parking du tennis/City-Parc : Carine Bernard fait constat que des tables sont mises à disposition sur la partie herbée, mais absence d'assise. Après discussion, il est décidé de réfléchir aux investissements à effectuer en 2025 et quel est le produit le mieux adapté.

Prochaine réunion de conseil : Jeudi 17 octobre 2024, 20h30 à la mairie

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal étant épuisé, Monsieur Sébastien BERGUER lève la séance à vingt-et-une heures quarante minutes

Le Président

Sébastien BERGUER

la Secrétaire

Carine BERNARD

Les Membres

Charles BARRIBAUD

Absent

Henriette BEAUDET

Marie-Noëlle BEAUDET

Excusée/Pouvoir

Claudette CHARRIER

Damien DAVIGNON

Véronique GILBERT

Excusée/Pouvoir

Jean-Pascal GUIOT

Excusé/Pouvoir

Rémy NEAU

Arnaud POIRAULT